

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE  
DECEMBRE 2015**

**PLANIFICATION EN MATIERE DE LOCAUX SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES**

---

Renens, le 18 décembre 2015

**1. Préface**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans les conclusions du rapport de planification scolaire du 1<sup>er</sup> octobre 2010, il a été estimé nécessaire de pouvoir faire le point de la situation en matière de locaux scolaires une fois par législature au moins. Les cinq dernières années ont été marquées par des développements majeurs, non seulement en terme urbanistique mais également au niveau de l'éducation : quartiers et habitations en construction, nouveau collège au Censuy, Centre de documentation scolaire aux Pépinières, nouvelle loi scolaire, entrée en vigueur du concordat HarMoS, création d'un deuxième établissement primaire, implantation d'un futur gymnase avec une bibliothèque publique antenne de la Bibliothèque cantonale universitaire, pour citer ceux ayant une incidence directe sur la planification scolaire 2015-2020.

Par ailleurs, un autre paramètre, celui de l'article 63a de la Constitution vaudoise relatif à l'école à journée continue<sup>1</sup>, doit être pris en considération afin d'offrir une cohérence de prestations aux élèves dont certains peuvent passer du statut d'écolier au statut d'enfant plusieurs fois par jour. C'est pourquoi les besoins en matière de locaux parascolaires – Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), accueil pour les écoliers en milieu scolaire (APEMS) et réfectoires - sont mentionnés dans ce document. Un état des lieux plus complet à cet égard sera produit en son temps par la Direction Sécurité sociale. A noter qu'au moment du dépôt de ce rapport, une consultation sur l'avant-projet de Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) est en cours et que ses incidences pourraient modifier ce qui est proposé ici, dans le sens d'une offre plus conséquente ou organisée différemment.

Finalement, la nouvelle loi scolaire intégrant à son article 8 l'enseignement de la langue et culture d'origine (LCO), un récapitulatif des locaux mis à disposition des différentes ambassades pour ce type de cours est également intégré au présent inventaire.

Le rapport d'aujourd'hui, dont le but prioritaire est de définir les besoins en matière de constructions scolaires à moyen terme, soit jusqu'en 2020, a été réalisé en collaboration étroite entre les Directions Culture-Jeunesse-Sport, Sécurité sociale, Urbanisme-Travaux, Bâtiment-Domains et les Directions des établissements primaires et secondaire, sous la supervision du Groupe Planification scolaire, composé de:

---

<sup>1</sup> Art. 63a: En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire; l'accueil peut être confié à des organismes privés; les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes; les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

- Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale Culture-Jeunesse-Sport, présidente du groupe de travail
- Mme Tinetta Maystre, conseillère municipale Urbanisme-Travaux
- M. Jean-Marc Dupuis, conseiller municipal Bâtiments-Environnement
- M. Jean-Marc Dottrens, directeur de l'Etablissement primaire Renens-Ouest
- Mme Carole Boyer, directrice de l'Etablissement primaire Renens-Est
- M. Alberto Angeretti, directeur de l'Etablissement secondaire
- M. Alain Lombardet, chef du service Bâtiments-Domains
- M. Jean-Claude Bourgeois, adjoint du chef de service Bâtiments
- M. Martin Hofstetter, chef du service Urbanisme-Constructions- Infrastructures
- M. Georges Chevallaz, chef du service Sécurité sociale
- Mme Michelle Dedelley, cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport

Ce document se divise selon les chapitres mentionnés ci-dessous. Un certain nombre de considérations générales et de descriptifs des bâtiments, énoncées dans la version de 2010, restent valables. A des fins explicatives, certains paragraphes du présent rapport ont été repris tels quels et un glossaire explicatif des acronymes est proposé en page 22.

### **Table des matières**

<b>1. Préface</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Généralités</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Evolution démographique</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Evolution scolaire et besoins</b> .....	<b>5</b>
<b>5. Inventaire des locaux</b> .....	<b>8</b>
<b>6. Accueil parascolaire</b> .....	<b>10</b>
<b>7. Etat des bâtiments scolaires</b> .....	<b>13</b>
<b>8. Zones de développement potentiel</b> .....	<b>15</b>
<b>9. Propositions de la Municipalité</b> .....	<b>15</b>
<b>10. Conclusion</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe : Plan des zones de développement potentiel scolaire et parascolaire</b> .....	<b>21</b>

### **Tableaux**

Tableau 1 : Évolution de la population scolaire tenant compte des nouvelles constructions dès 2015.	7
Tableau 2 : Inventaire des locaux scolaires existants, valable pour la rentrée 2015-2016.....	9
Tableau 3 - Inventaire des locaux existants et en projet destinés à l'accueil parascolaire .....	11
Tableau 4 : Inventaire des locaux mis à disposition des classes LCO (année scolaire 2015-2016)....	12
Tableau 5 : Inventaire des bâtiments scolaires .....	13
Tableau 6 : Besoins en salle de classe pour les établissements primaires et secondaire de Renens 2015-2020 :.....	17
Tableau 7 : Synthèse des besoins des établissements scolaires entre 2015 et 2020:.....	18
Tableau 8 : Synthèse des investissements (constructions) estimés suivants les besoins dès 2015 ..	19
Tableau 9 : Synthèse des investissements (rénovations) estimés suivants les besoins dès 2015 .....	19

## 2. Généralités

Ce rapport tient compte de la situation actuelle en terme d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives en lien avec l'évolution démographique à la rentrée scolaire 2015.

Dans les grandes lignes, il montre que les prévisions de 2010 se confirment et que la planification est adéquate jusqu'en 2017. Il est à noter en particulier une stabilisation voire une baisse des effectifs qui porte à 11,8% le ratio moyen élèves / nombre d'habitants, calculé sur les années 2008-2018 (12.1% sur les années 2004 à 2012).

Dans ce contexte de stabilité interfèrent cependant les incidences de la réforme HarmoS ainsi que de la nouvelle loi scolaire (LEO) entrée en vigueur en 2013:

- début de scolarité obligatoire à 4 ans
- redoublement
- options spécifiques
- abandon des classes multi-âges sauf dérogation
- effectif par classes diminué (- 2 élèves)
- création d'un deuxième établissement primaire
- nouvelle répartition des élèves entre degrés primaire et secondaire : 2 cycles primaires (1<sup>ère</sup>-4<sup>ème</sup> année / 5<sup>ème</sup> - 8<sup>ème</sup> année) et un cycle secondaire (9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> année)

		Rac I et II Rattrapage		
14-15 ans	11S			Degré secondaire I
13-14 ans	10S	Voie prégymnasiale	Voie générale*	
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	Deuxième cycle primaire (Cycle 2)		Degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9ans	5P	Premier cycle primaire (Cycle 1)		
7-8 ans	4P			
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			

\*enseignement en 2 niveaux pour le Français, les Mathématiques et l'Allemand

Le site de Verdeaux est par conséquent devenu entièrement primaire, tous les élèves du niveau secondaire étant dès lors accueillis sur le site du Léman uniquement.

Par ailleurs, afin d'être "HarmoS compatible", le plan d'études romand (PER) demande aux communes de mettre en place des bibliothèques ; parallèlement, l'article 63a de la Constitution vaudoise enjoint les communes à doter les établissements scolaires d'infrastructures parascolaires tels que APEMS et/ou espaces repas.

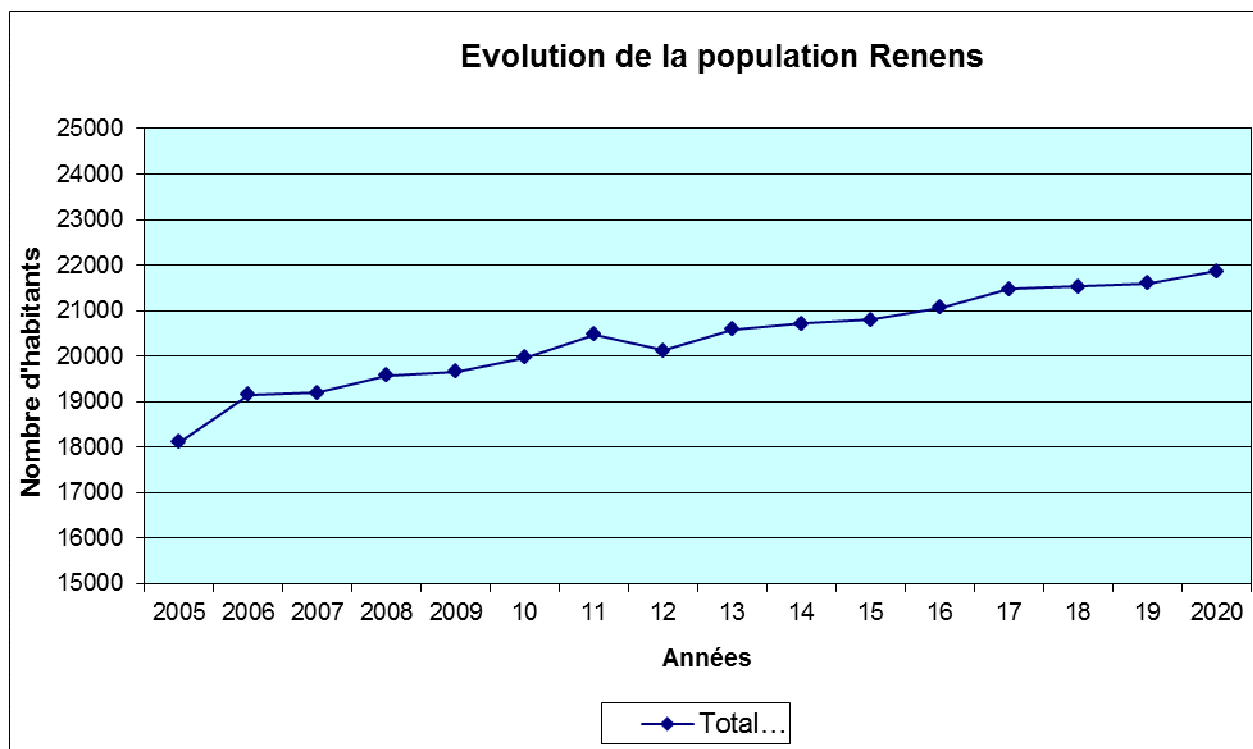
A ce jour, l'accueil collectif de jour parascolaire peut être divisé en trois groupes.

- L'UAPE, soit les 4 à 6 ans, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années primaires régie selon les directives de l'accueil collectif de jour préscolaire, version du 01.02.2008.
- L'APEMS, soit les 7 à 12 ans, 3<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> années primaires, régi selon les directives de l'accueil collectif de jour parascolaire, version du 01.02.2008.
- Les réfectoires, qui ne font pas partie du réseau et ne sont pas compris dans le périmètre de la loi sur l'accueil de jour de l'enfance – LAJE -, soit les enfants de 7 ans à la fin de la scolarité obligatoire, 3<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup>. Néanmoins, les réfectoires complètent le dispositif d'accueil parascolaire répondant ainsi à l'article 63a de la Constitution vaudoise.

Le dispositif de l'accueil collectif de jour parascolaire est complété par l'accueil familial de jour – AFJ -, (anciennement mamans de jour). L'AFJ est une alternative qui a l'avantage d'être plus souple au niveau des horaires. Les accueillantes en milieu familial – AMF – sont autorisées à garder jusqu'à 5 enfants de 0 à 12 ans. Les AMF exerçant leur activité à domicile, elles n'ont pas besoin d'infrastructures communales. C'est pourquoi, bien qu'importantes, elles ne seront pas mentionnées dans la suite de ce rapport.

### 3. Evolution démographique

Depuis 1998, la population de Renens est en augmentation régulière. L'incidence des nouveaux quartiers connus à ce jour amènera d'ici 2020 un total estimé à 22'000 habitants. Au-delà, dès 2030, le développement des futurs quartiers, Malley et Entrepôts en particulier, pourrait générer une augmentation estimée aujourd'hui à 3'000 personnes et donc un total d'environ 25'000 habitants.



#### 4. Evolution scolaire et besoins

L'évolution de la population scolaire pour la période examinée se base sur des chiffres connus – jusqu'à la rentrée scolaire 2015-2016 – et sur des estimations – à partir de la rentrée scolaire 2016-2017 (en italique dans le tableau 1 ci-dessous).

Les chiffres mentionnés sont basés sur les inscriptions des élèves réellement enclassés à la rentrée scolaire 2015-2016. Ils comprennent le nombre de familles inscrites et les enfants déjà nés et permettent de définir l'évolution de la population scolaire. Dès 2019, les enfants qui seront scolarisés cette année-là n'étant pas encore nés, il ne peut s'agir que d'une projection. Pour la population générale, les chiffres correspondent à ceux fournis par le SPOP au 30 juin 2015.

Plusieurs précisions doivent encore être amenées :

1. Une classe = groupe d'élèves / Une salle de classe = local accueillant une classe
2. Une variation de +/- 5 % doit être prise en compte dans le nombre total d'élèves (primaire et secondaire). Elle est liée aux incidences suivantes :
  - mouvements de la population entre le moment de la statistique du SPOP et l'inscription à l'école, voire jusqu'à la rentrée scolaire
  - enfants « sans papiers »
  - réorientation des élèves entre les différentes voies secondaires
  - enfants en institution ou en école privée
  - enveloppe pédagogique octroyée par le canton
3. Le début de l'école obligatoire à 4 ans dès la rentrée 2013-2014 a une faible incidence sur le nombre d'élèves puisqu'à Renens l'entrée à l'école en 1P était de 98%.
4. Il faut enfin accepter un certain nombre d'inconnues, pour lesquelles aucune réponse ne peut être donnée.

Dans le tableau 1 ci-dessous, en utilisant le ratio de 11.8 % par rapport au nombre total d'habitants prévus en 2020 et en tenant compte des nouvelles constructions comme La Croisée, la Savonnerie, Gare-Sud et Avenir - Saugiaz, on peut estimer l'augmentation de la population renanaise à 850 habitants en 5 ans, soit environ 100 écoliers à l'horizon 2020.

Grâce à l'évolution du nombre d'élèves connu par rapport aux données du contrôle des habitants, il est alors possible de connaître l'évolution totale et l'estimation du nombre de salles de classe nécessaires en misant sur une moyenne de 18-19 élèves par salle de classe.

Il paraît important de préciser que cette moyenne ne reflète pas la réalité. Une telle opération mathématique supposerait :

- qu'une classe accueille, en son sein, des élèves de tous degrés,
- que tous les élèves concernés soient scolarisés sur le même site,
- que tous les élèves concernés forment, entre eux, de nouvelles classes, ce qui n'est pas le cas, ces derniers étant intégrés dans les classes existantes dont les effectifs sont divers.

De plus, il est opportun de noter que quelques élèves seulement, intégrés dans des classes existantes dont les effectifs dépassent déjà les normes, peuvent générer l'ouverture de classes supplémentaires.

En outre, on peut observer, notamment dans l'enseignement primaire, que certains sites sont constitués d'unités de petite et moyenne importance qui ne comportent que peu de classes parallèles, d'où une faible possibilité de répartir les arrivées sur plusieurs classes du site. Par conséquent, il est parfois nécessaire d'équilibrer les effectifs entre les classes, l'ouverture d'une nouvelle classe ne s'imposant pas d'office.

Enfin, il existe des classes d'accueil ou d'enseignement spécialisé dont les effectifs varient entre 6 et 12 élèves. Dans ces cas, cela peut doubler, voire tripler le nombre de classes par rapport à celui des classes ordinaires. Ce phénomène est sensible à Renens puisque les Etablissements primaires comptent près de 10% de ce type de classes et l'Etablissement secondaire près de 15%.

Parallèlement, il faut mentionner que les nouvelles constructions scolaires devraient remplacer et compléter les constructions provisoires et vétustes. Cela concerne 31 salles de classes : 4 au Simplon (pavillons), 2 aux Corbettes (pavillon), 3 à Florissant (pavillon vétuste), 4 à Saugiaz (pavillon), 2 au Village et 16 aux Pépinières.

Ainsi, le nombre de salles de classes supplémentaires indiquées dans ce rapport tient compte de l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus.

Dans la planification des locaux s'ajoutent encore la nécessité d'offrir des salles destinées à accueillir les élèves en classes de raccordement, actuellement scolarisés dans d'autres communes. Cet investissement permettra à terme d'économiser des frais d'écolage, chiffrés à Fr. 4'000.- par élève, soit par année un impact financier variant entre Fr. 40'000.- et Fr. 50'000.- pour la commune de Renens.

L'évolution à long terme, soit à dix ans, est plus difficilement cernable. Pour la période qui s'étend au-delà de 2020, des développements importants sont en projet dans les secteurs de Malley, des Entrepôts et éventuellement des Palettes.

Concernant le site de Malley en particulier, dont les premiers éléments sont planifiés vers 2020, il nécessitera inéluctablement la création de locaux scolaires et parascolaires. La réflexion devra avoir lieu dans le cadre d'une collaboration intercommunale avec Prilly, voire Lausanne.

A l'horizon 2020, Renens totalisera plus de 2'500 élèves tel que mentionné sur le tableau 1 ci-dessous.

Finalement, il faut préciser ici qu'entre la décision de construire un nouveau bâtiment et sa mise en exploitation, cinq ans sont nécessaires. De plus, pour des questions de coûts et d'organisation, il est préférable de se concentrer sur un seul site plutôt que sur plusieurs.

**Tableau 1 : Évolution de la population scolaire tenant compte des nouvelles constructions dès 2015**

Années	Primaire	Secondaire	*Planta (VSB)	Total	Population	Ratio élèves / population
2004	1'286	840	135	2'261	17'883	12.6%
2005	1'342	846	128	2'316	18'108	12.8%
2006	1'392	825	126	2'343	19'155	12.2%
2007	1'338	882	93	2'313	19'196	12%
2008	1'395	950	40	2'385	19'573	11.8%
2009	1'380	914	-	2'294	19'655	11.7%
2010	1'340	1'042	-	2'382	19'965	12%
2011	1'390	1'058	-	2'448	20'478	12.1%
2012	1'335	1'092	-	2'427	20'131	12 %

Entrée en vigueur d'HarmoS

	Est	Ouest					
2013	894	852	714	-	2'460	20'595	11.9%
2014	870	868	669	-	2'407	20'714	11.6%
2015	886	861	651	-	2'398	20'804	11.5%

Estimations sur la base de chiffres connus au 30.06.15 SPOP Renens

2016	910	860	675	-	2'445	21'069	11.5%
2017	930	900	675	-	2'505	21'469	11.5%
2018			733	-	2'541	21'534	
2019			759	-	2'548	21'599	
2020			750	-	2'579	21'864	

**Ratio moyen** du nombre d'élèves par rapport à la population entre 2008-2017

**11.8%**

### **Calendrier des nouvelles constructions de logements prévues jusqu'en 2030**

Les informations ci-dessous montrent l'évolution de la population scolaire en lien avec les nouvelles constructions. Elles reposent sur les sources suivantes :

- Population scolaire totale : nombre effectif d'élèves jusqu'à la rentrée scolaire 2015-2016.
- Elèves des Etablissements primaires : pour 2015, sur la base de l'inscription de février 2015 au cycle initial ; dès 2016 : estimation.
- Population totale : chiffres du Service de la population (SPOP) de Renens du 30 juin 2015 (effectifs et estimés, en fonction des nouvelles constructions).

Les nouvelles constructions prévues entre 2015 et 2020 représentent un potentiel de 850 habitants répartis comme suit:

- Avenir-Saugiaz (180)
- La Croisée (350)
- La Savonnerie (150)
- Renens Gare sud (70)
- Divers (100)

Le ratio entre nombre d'élèves et habitants est passé de 12.1 % à 11.8 % depuis 2010. Le total de 850 nouveaux habitants attendu en 2020 représente ainsi, en utilisant le ratio moyen de 11.8%, 100 élèves supplémentaires.

Entre 2020 et 2040, les projections d'habitants sont plus difficiles à évaluer et les chiffres suivants peuvent être évoqués:

- Entrepôts (730)
- Malley Gare (420 pour Prilly et Renens)
- Malley Gazomètre (1500 pour Prilly et Renens)
- Chêne (jusqu'à 920 – y compris habitants actuels)
- Kodak (jusqu'à 1400 – y compris habitants actuels)

## 5. Inventaire des locaux

La création d'un deuxième établissement primaire en 2013 a entraîné la répartition des bâtiments scolaires de la manière suivante:

### **Renens-Ouest**

Simplon  
Sous-Biondes  
Verdeaux  
Pépinières  
Caudray

### **Renens-Est**

24-Janvier  
Florissant  
Censuy  
Mont-de-By  
Corbettes  
Village

## **Inventaire des locaux scolaires existants, valable pour la rentrée 2015-2016**

L'offre 2015 en matière de locaux scolaires au 31 août 2015 est de :

Pour l'Etablissement primaire Renens-Est (49 classes, 870 élèves) :

- 51 salles de classes
- 12 salles spéciales et complémentaires

Pour l'Etablissement primaire Renens-Ouest (47 classes, 868 élèves) :

- 47 salles de classes
- 26 salles spéciales et complémentaires

Pour l'Etablissement secondaire (37 classes, 669 élèves) :

- 47 salles de classes (y compris les salles d'options = demi-classe)
- 22 salles spéciales et complémentaires

Les locaux annexes, comme infirmerie, consultations en psychomotricité, psychologie et logopédie en milieu scolaire (PPLS), salles des maîtres etc. ne sont pas répertoriés dans le tableau ci-dessous.



**Tableau 2 : Inventaire des locaux scolaires existants, valable pour la rentrée 2015-2016**

	<b>Bâtiment</b>	<b>Nb de salles de classes</b>	<b>Nombre de salles spéciales*</b>	<b>Nb de salles de gymnastique et de rythmique</b>	<b>Bibliothèque</b>
<b>Renens-Ouest</b>	Simplon	6	3 (1x ACT-ACM / 1x mesures compensatoires / 1x s. dégagement)	0	0
	Pavillon Simplon	4	0	0	0
	Sous-Biondes	6	3 (1x ACT-ACM / 1x mesures compensatoires / 1x s. dégagement)	0	0
	Verdeaux	22	14 (2x AVI/ 2x SCN/ 2x TM/ 2x cuisine/ 2x musique/ 2x informatique/ 2x ACT-ACM)	2x gymnastique	0
	Pépinières	13	5 (1x ACT-ACM / 2x mesures comp. / 2x s. dégagement)	1x gymnastique	1 Centre de documentation scolaire
	Pavillon Pépinières	4	0	0	0
	Caudray	3	1 (1x mesures comp.)	0	0
<b>Renens-Est</b>	24-Janvier	12	4 (1x ACT-ACM / 2x mesures comp. / 1x informatique)	1x gymnastique 1x rythmique	0
	Collège de Florissant	12	4 (1x ACT-ACM / 2x mesures comp. / 1x s. dégagement / 1x groupe HPI)	1x gymnastique 1x rythmique	0
	Pavillon de Florissant	3	0	0	0
	Site du Censuy		4 (1x ACT-ACM / 1x mesures compensatoires / 1x dégagement / 1x infirmerie)		
	Nénuphar	11	9 (1x Musique / 1x TM / 1x ACT / 1x salle de travail / 1x bureau doyens/ 4x salle de dégagement)	2x gymnastique	0
	Roseau	24			
	Mont-de-By	3	1 (mixte : ACT-ACM / mesures comp. /s. dégagement)	0	0
	Pavillon des Corbettes	2**	0	0	0
Village	2**	0	0	0	
	<b>Sous total P.</b>	<b>127</b>	<b>48</b>	<b>8x gymnastique (en comptant celle de l'Hôtel de Ville) / 2x rythmique</b>	<b>1</b>
<b>Secondaire</b>	Site du Léman	47 ( yc demi-salles)	22	4x gymnastique	1
	<b>TOTAL P. + S.</b>	<b>174</b>	<b>70</b>	<b>12x gymnastique 2x rythmique</b>	<b>2</b>

\*AVI= audio visuel / SCN = sciences naturelles / TM = travaux manuels / HPI = haut potentiel intellectuel

\*\* Les salles de classe des Corbettes et du Village ne sont plus utilisées par les Etablissements scolaires à la rentrée 2015-2016

Le plan « Zones potentielles de développement » annexé montre que la répartition des lieux d'enseignement permet de couvrir le territoire de manière satisfaisante en assurant des distances adéquates avec les lieux d'enseignement compte tenu de l'âge des enfants.

L'offre actuelle ainsi décrite répond aux besoins en locaux scolaires d'une population d'élèves chiffrée en 2015 à 2'398 élèves (1'747 P + 651 S).

Ce constat doit être nuancé dans un secteur aux limites de la commune, secteur qui ne dispose pas d'équipements scolaires suffisants ou qui est éloigné de ceux-ci comme le secteur de Malley, dont le développement nécessitera la création d'une infrastructure scolaire propre.

Par contre, si l'on considère l'offre en matière de salles de gymnastique, il est connu qu'elle reste insuffisante. Selon les normes cantonales, il est prévu une salle de gymnastique pour un total de 5 à 10 classes (en fonction de la distance entre la salle de classe et la salle de gymnastique). Dès 2009, avec l'agrandissement du collège du Léman, le nombre total de salles de gymnastique est passé de 8 à 10. A la rentrée 2015-2016, avec le gain de deux salles de gymnastique au Censuy, le total de 12 est ainsi proche des recommandations.

A noter que l'Etablissement Renens-Ouest n'est pourvu d'aucune salle de rythmique qui y soit rattachée directement.

## **6. Accueil parascolaire**

La Municipalité est consciente des besoins croissants en terme d'accueil parascolaire; deux nouvelles structures ont par conséquent été mises en exploitation, permettant ainsi d'offrir à midi au réfectoire du Temple 35 places repas et 10 places pique-nique pour des enfants entre 7 et 12 ans, et d'accueillir au Censuy actuellement 12 enfants et dès la rentrée 2016 24 enfants de 4 à 6 ans.

Au moment de l'enclassement, les Directions des Etablissements primaires sont tenues par des contraintes organisationnelles et budgétaires. Dans ces conditions, elles ne peuvent pas systématiquement tenir compte des solutions d'accueil parascolaire des élèves pour choisir leur enclassement. Il s'avère que la meilleure solution pour diminuer les conflits entre l'enclassement et l'accueil parascolaire est de rendre possible dans chaque bâtiment scolaire une offre correspondant aux besoins des parents. Il est à noter qu'un même lieu d'accueil parascolaire peut desservir plusieurs bâtiments scolaires, pour autant que les accompagnements sur le trajet de l'école soient assurés pour les plus petits. Cette prestation ayant un coût, un regroupement des élèves fréquentant un même lieu parascolaire sur un même bâtiment scolaire sera toujours privilégié pour diminuer les charges en personnel.

Les besoins en matière d'accueil parascolaire sont en pleine évolution. Ils dépendent de plusieurs facteurs difficilement prévisibles: la conjoncture économique, les valeurs sociales, la qualité des places proposées, et surtout le prix. Enfin, il faut être conscient que plus l'offre est développée, plus les parents s'attendent à trouver une place et plus la demande est importante<sup>2</sup>.

Actuellement à Renens, les parents désirant une solution de garde parascolaire peuvent s'inscrire sur une liste d'attente qui est un indicateur pertinent des besoins non satisfaits. Au 27 novembre 2015, 22 enfants en âge UAPE et 14 enfants en âge APEMS, représentant 26 places "plein temps" figurent sur la liste d'attente. Celle-ci n'est pas exhaustive, car de nombreux parents ont renoncé à compter sur le réseau Renens-Crissier pour trouver une solution à leurs besoins. De plus, en matière d'accueil parascolaire, beaucoup de demandes sont formulées entre mars et la rentrée scolaire. Elles ne figurent donc pas encore sur la liste d'attente pour la rentrée scolaire 2016.

---

<sup>2</sup> Rapport du Professeur Bonoli "l'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud", août 2013.

**Tableau 3 - Inventaire des locaux existants et en projet destinés à l'accueil parascolaire**

	<b>Bâtiments scolaires existants ou en projet</b>	<b>Accueil parascolaire Existant</b>	<b>Accueil parascolaire Projet à l'Etude</b>	<b>Accueil parascolaire Projet à long terme (dès 2020)</b>
<b>Reenes-Ouest</b>	Simplon + Pavillon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APEMS et réfectoire du Léman</li> <li>• UAPE du Censuy</li> </ul>	APEMS du Léman, augmentation du nombre de places (+8)	UAPE A intégrer dans le projet des Entrepôts
	Sous-Biondes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UAPE Farandole</li> </ul>	-	-
	Verdeaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APEMS du 24-Janvier</li> <li>• Réfectoire du Temple</li> </ul>	APEMS du 24-Janvier augmentation du nombre de places (+8) UAPE intégrée dans le projet du bâtiment Avenir-Saugiaz août 2017	APEMS et/ou Réfectoire A intégrer dans le projet de rénovation et construction du site
	Pépinières + Pavillon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UAPE Foyer Ste-Famille</li> <li>• APEMS du 24 Janvier</li> <li>• Réfectoire du Temple</li> </ul>	APEMS du 24-Janvier augmentation du nombre de places (+8) UAPE intégrée dans le projet du bâtiment Avenir-Saugiaz août 2017	APEMS et/ou Réfectoire A intégrer dans le projet de rénovation et construction du site
	Caudray	En cas de demande de garde, élève enclassé dans un autre bâtiment ou gardé par l'accueil familial.	-	-
<b>Renens-Est</b>	24-Janvier + Corbettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APEMS du 24-Janvier</li> <li>• Réfectoire du Temple</li> </ul>	APEMS du 24-Janvier augmentation du nombre de places (+8) UAPE intégrée dans le projet d'agrandissement du Tournesol	-
	Florissant + Pavillon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfectoire du Temple</li> </ul>	UAPE intégrée dans le projet d'agrandissement du Tournesol	APEMS et/ou Réfectoire dans le projet de rénovation du pavillon
	Site du Censuy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APEMS et réfectoire du Léman</li> <li>• UAPE du Censuy</li> </ul>	APEMS du Léman, augmentation du nombre de places (+8)	UAPE Projet Entrepôts
	Mont-de-By	En cas de demande de garde, élève enclassé dans un autre bâtiment ou gardé par l'accueil familial.	-	APEMS/UAPE/réfectoire A intégrer dans le projet de constructions scolaires de Malley
	Village	-	-	-
	Croisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APEMS du 24-Janvier</li> <li>• Réfectoire du Temple</li> </ul>	UAPE intégrée dans le projet d'agrandissement du Tournesol	-
<b>Secondaire</b>	Site du Léman	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfectoire-Espace repas du Léman</li> </ul>	-	Augmentation du nombre de places au Réfectoire-Espace repas du Léman
	Malley, Parc du gazomètre	-	-	APEMS/UAPE/Réfectoire A intégrer dans le projet de constructions scolaires de Malley 2020

## Cours de langue et culture d'origine

Depuis de nombreuses années, compte tenu de sa population multiculturelle, la Municipalité met à disposition des communautés étrangères, qui en font la demande via leurs ambassades respectives, des salles de classe afin que puissent avoir lieu les cours de langue et culture d'origine (LCO). La nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire à son article 8 mentionne que « l'école apporte son soutien par des mesures d'organisation aux cours de langue et de culture d'origine mis en place par les pays ou les communautés d'origine [...] ». Consciente de l'importance de la langue d'origine aussi dans l'apprentissage du français, la Municipalité continuera à mettre à disposition des salles de classe afin que les cours de langues d'origine puissent avoir lieu dans de bonnes conditions.

**Tableau 4 : Inventaire des locaux mis à disposition des classes LCO (année scolaire 2015-2016)**

Ambassades/Consulats	Bâtiments	Jours	Horaires
Consulat général du Portugal	1 salle Corbettes	Mercredi Jeudi Vendredi	13 h 00 – 20 h 00 16 h 00 – 20 h 30 17 h 00 – 20 h 00
Consulat italien	1 salle Corbettes	Lundi Mercredi	15 h 30 – 19 h 30 13 h 00 - 17 h 00
Ambassade de Turquie	Collège du Village 1 <sup>er</sup> étage	Lundi Mardi Mercredi	15 h 30 – 19 h 15 15 h 30 – 19 h 15 15 h 30 – 19 h 15
	Caudray (TOAB)	Samedi	11 h 00 – 14 h 00
Ligue des enseignants et parents albanais en Suisse	Collège du Village Rez-de-chaussée	Mercredi Mercredi	16 h 00 – 19 h 00

## 7. Etat des bâtiments scolaires

**Tableau 5 : Inventaire des bâtiments scolaires**

<b>Année de construction</b>	<b>Bâtiment</b>	<b>Travaux réalisés, état général</b>
<b>1867</b>	Maison de Commune et Ecole du Village	Transformations diverses pour aménagement des classes Bâtiment peu adapté à cette fonction, affectation à reconsidérer. Mauvais état général
<b>1915</b>	Collège du Censuy	Rénovations intérieures en 1992, état général moyen
<b>1953/1957</b>	Collège de Verdeaux	Agrandissement et transformations diverses en 2000/2001 Rénovation enveloppe et installations techniques à prévoir
<b>1961</b>	Salles de gymnastique de Verdeaux	Réfections par étapes en 1991-1995 et 2002. Etat général satisfaisant
<b>1962/1963</b> <b>1970</b>	Collège de Florissant et salle de gymnastique	Préavis No 29-2007 - Transformation et rénovation complète du Collège de Florissant et rénovation de sa salle de gymnastique Travaux réalisés en 2007 et 2008
<b>1968</b>	Pavillon de Florissant	Etat général vétuste
<b>1965</b>	Pavillon des Corbettes	Etat général vétuste. Destination de la parcelle à réexaminer
<b>1968</b>	Collège du 24-Janvier	Diverses transformations extérieures en 1993 Assainissement de la toiture et pose de panneaux photovoltaïques à prévoir. Rénovation complète du bâtiment à étudier
<b>1969</b>	Mont-de-By	Réfections diverses en 1997 et toiture en 2014 Bâtiment mis à disposition par la Caisse de pension de la Ville de Lausanne sous forme d'un droit de superficie jusqu'en 2043 Entretien à la charge de la Commune Etat général correct
<b>1970</b>	Pavillons des Biondes	Toitures rénovées en 1995 et 2003 Etat général moyen

<b>1973/1974</b>	<p>Site du Léman : bâtiments Joran et Vaudaire 2010</p> <p>Site du Léman : Maurabia, salle de gymnastique</p>	<p>Préavis No 17-2007 – Agrandissement et rénovation du site scolaire du Léman comprenant 16 nouvelles salles de classe, 1 salle de gymnastique double, 1 salle polyvalente, la création d'un APÉMS avec espace repas, l'agrandissement de la bibliothèque scolaire et publique, la transformation du rez-de-chaussée, la réfection de la toiture du bâtiment existant et le transfert du pavillon du Léman</p> <p>Préavis No 43-2008 – Collège du Léman – Joran – Demande d'un crédit pour l'étude et la réa-lisation des travaux de mise en conformité aux normes incendie, le remplacement des installations techniques, le remplacement des faux-plafonds et des rénovations intérieures diverses et d'un crédit d'étude pour le remplacement des façades</p> <p>Préavis No 66-2008 – Collège du Léman – « Remplacement des façades du bâtiment existant » (Joran)</p> <p>Préavis No 67-2008 – « Site scolaire du Léman – Installation de casiers vestiaires et remplacement partiel du mobilier » (Joran et Vaudaire)</p> <p>Rénovation complète du bâtiment à prévoir, mauvais état général. Projet d'extension de 11 salles de classe</p>
<b>1990</b>	<p>Collège des Pépinières Pavillon Saugiaz</p>	<p>Constructions préfabriquées en mauvais état, devant être désaffectées.</p>
<b>1993</b>	<p>Salle de gymnastique du 24-Janvier</p>	<p>Bon état général</p>
<b>1996</b>	<p>Collège du Simplon Pavillon Simplon</p>	<p>Bon état général Etat général moyen. Devrait être désaffecté à moyen terme</p>
<b>2002</b>	<p>Salle de gymnastique Pépinières</p>	<p>Etat satisfaisant Réfection des façades du Centre de documentation à prévoir</p>
<b>2015</b>	<p>Site du Censuy</p>	<p>Mise en exploitation nouveau collège et salle de gymnastique</p>
<b>2017</b>	<p>Croisée</p>	<p>Mise en exploitation</p>

## **8. Zones de développement potentiel**

Les zones à potentiel d'agrandissement sont :

### **Sous-Biondes**

Les possibilités de construire sont importantes sur la parcelle du site scolaire.

### **Corbettes**

En cas de démolition du pavillon, possibilité de construire un immeuble, selon le potentiel de constructibilité existant, complété par celui de la parcelle voisine propriété communale.

### **Florissant et pavillon**

La possibilité d'ajouter un étage supplémentaire sur le collège (4 salles de classe) est liée à une modification du plan de quartier P2 en vigueur, elle n'est par conséquent pas d'actualité. En cas d'agrandissement éventuel du collège ou de rénovation / agrandissement du pavillon, l'implantation d'un APEMS et/ou d'un réfectoire devra être envisagée.

### **24-Janvier**

Les possibilités d'extension supposent la destruction de la villa, propriété communale, à l'avenue du Temple 16 et la construction d'une nouvelle aile ouest. Cette opération offre un bon potentiel de constructibilité ainsi qu'une possibilité de surélévation du bâtiment.

### **Verdeaux – Pépinières**

La parcelle No 904 (Saugiaz 8), a été acquise en 2006 dans la continuité des actions menées par la Municipalité depuis plus de 15 ans dans le but de constituer un ensemble homogène de terrains scolaires à Verdeaux. Une rénovation du site de Verdeaux est prévue alors qu'une nouvelle construction aux Pépinières est nécessaire en remplacement du bâtiment actuel. Le plan des investissements 2015-2019 prévoit par conséquent la construction d'un nouveau complexe scolaire Verdeaux-Pépinières équipé des infrastructures scolaires et parascolaires indispensables.

### **Léman**

Une augmentation de 10-12 salles de classe par l'extension du bâtiment Maurabia est inscrite au plan des investissements 2015-2019, en parallèle à la rénovation de la salle de gymnastique double avec gradins. Un mandat d'études est en cours. Toutefois, le besoin estimé en 2015 en tenant compte du développement de Malley est de 14 à 16 salles de classe, ce que le potentiel du site ne permet pas. La réflexion autour des futures constructions de Malley devra intégrer cette donnée. En cas d'introduction d'un horaire continu, soit une pause de midi de 45 minutes, l'agrandissement ou la création d'un nouveau réfectoire devra aussi être pris en considération.

### **Parc du gazomètre**

A long terme, le développement de la plaine de Malley implique la création d'un Etablissement scolaire intercommunal, primaires et / ou secondaires qui offrira l'ensemble des équipements et infrastructures scolaires et parascolaires nécessaires. Ce bâtiment sera situé dans le périmètre du futur parc du Gazomètre.

## **9. Propositions de la Municipalité**

Ces dernières années, la volonté de la Municipalité de doter les établissements scolaires de locaux modernes et de qualité s'est concrétisée par l'investissement de près de 85 millions pour la rénovation, la construction et l'agrandissement des sites de Florissant, du Léman et du Censuy.

Si les besoins pour le secondaire sont satisfaits à court terme, la planification scolaire doit pouvoir répondre à l'augmentation attendue d'élèves et aux exigences de l'enseignement d'aujourd'hui. Il est nécessaire de mettre ainsi en place de manière durable les structures indispensables pour les établissements primaires en tenant compte de l'impact de la réforme HarmoS et de la LEO.

Le nombre de classes primaires est passé de 79 à une centaine, alors qu'au secondaire, le nombre de classes est passé de 69 à une quarantaine dès l'entrée en vigueur d'HarmoS. La réduction du nombre de classes est liée au transfert des classes 7-8 H qui sont devenues primaires.

Toutefois, si les prévisions de 2010 se sont avérées justes (locaux suffisants jusqu'à 2017), il apparaît que les incidences mentionnées en introduction de ce rapport se confirment aujourd'hui et rendent urgente la construction de nouvelles salles de classe, tel que le projet initial du Léman l'avait planifié à Maurabia. De surcroît, les futurs élèves de Malley ne pourront pas être accueillis au Léman par manque de place.

En résumé, la stratégie en matière de nouvelles infrastructures est fondée sur :

- le maintien de la structure géographique actuelle des lieux d'enseignement;
- la nécessité d'agir en tenant compte de l'économie des moyens à mettre en œuvre, ce qui suppose de répondre aux besoins en partant d'une évolution moyenne de la population, les irrégularités dans l'évolution devant trouver des solutions temporaires. Une certaine marge en locaux est donc souhaitée afin de pouvoir faire face à une arrivée importante d'élèves qui n'aurait pu être planifiée;
- l'intégration de la mise en application de la réforme HarmoS et de la LEO dans toute nouvelle construction scolaire.

### **Besoins en locaux scolaires (2015-2020)**

Les tableaux ci-dessous présentent une estimation d'ouvertures de classes. Ils permettent d'évaluer le nombre de salles de classe nécessaires. Il faut préciser que le calcul n'est pas identique entre le primaire et le secondaire. En effet, contrairement au primaire, le fonctionnement de l'enseignement secondaire, par le regroupement pour certains cours de plusieurs élèves de différentes classes, ne permet pas d'appliquer l'équation "une classe d'élèves = une salle de classe". Au secondaire, un coefficient de 1,2 est utilisé pour calculer le nombre de salles de classe nécessaires en rapport avec le nombre de classes. Cela signifie en clair que pour 10 classes par exemple, il faudra 12 salles de classes. Ce coefficient est basé sur une analyse interne qui prend en compte la grille horaire de l'enseignement obligatoire et la répartition hebdomadaire des cours entre les classes. Il faut toutefois être attentif au fait que, comme dans l'ensemble du canton, l'arrivée ou le départ de 10 élèves provoque une ouverture ou une fermeture de classe. La moyenne de 18 élèves par classe secondaire est également un chiffre fiable, qui s'est confirmé dans les deux dernières années.

Il est à noter que depuis la rentrée scolaire 2015-2016, toutes les classes de 7-8 P de l'Etablissement primaire Renens- Ouest sont réunies à Verdeaux et toutes les classes de 7-8 P de l'Etablissement primaire Renens- Est au Censuy.



**Tableau 6 : Besoins en salle de classe pour les établissements primaires et secondaires de Renens 2015-2020 :**

	Bâtiments	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
		Salles	Classes	Salles	Classes	Salles	Classes	Salles	Classes	Salles	Classes
Renens-Ouest	Simplon	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	Pavillon Simplon	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Sous-Biondes	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5
	Verdeaux	22	15*	22	15*	22	15*	22	15*	22	15*
	Pépinières	13	12*	13	12*	13	12*	13	12*	13	12*
	Pavillon Pépinières	4	3*	4	3*	4	3*	4	3*	4	3*
	Caudray	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>48*</b>	<b>58</b>	<b>48*</b>	<b>58</b>	<b>48*</b>	<b>58</b>	<b>48*</b>	<b>58</b>	<b>48*</b>
Renens-Est	24-Janvier + Corbettes	15	11	11	7	11	7	11	7	11	7
	Florissant + Pavillon	15	14	15	17	15	14	15	14	15	14
	Site du Censuy (15 nouvelles classes + 10 du bâtiment actuel)	28	21	28	21	28	21	28	21	28	21
	Mont-de-By	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3
	Village	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Croisée					6	4	6	4	6	4
	<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>49</b>	<b>58</b>	<b>48</b>	<b>64</b>	<b>49</b>	<b>64</b>	<b>49</b>	<b>64</b>	<b>49</b>
Secondaire	Verdeaux	2**	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Site du Léman	46-47	36-37	47-48	38-39	46-47	38-39	49-50	39-40	49-50	39-40
	<b>Total</b>	<b>48-49</b>	<b>36-37</b>	<b>47-48</b>	<b>38-39</b>	<b>46-47</b>	<b>38-39</b>	<b>49-50</b>	<b>39-40</b>	<b>49-50</b>	<b>39-40</b>

\* A la suite du départ des classes de l'établissement primaire de Renens-Est du collège de Verdeaux une réflexion a été mise en place pour la réaffectation des classes libérées. Cette réflexion s'est faite autour d'un éventuel rééquilibrage entre les salles du collège des Pépinières et le collège de Verdeaux avec l'éventuel passage des classes de 5 et 6P au collège de Verdeaux. Il est à noter qu'une augmentation du nombre d'élèves d'environ 40 est prévue entre 2014-2015 et 2018-2019 ce qui correspond à l'effectif de deux classes.

\*\* S'agissant de Verdeaux pour le secondaire, il s'agit d'un besoin uniquement d'une salle de cuisine et d'une salle de sciences. Par la suite et en lien avec les grilles horaires LEO les salles de cuisine pourraient encore être utilisées par le secondaire.

Pour la salle de sciences une réflexion plus approfondie a eu lieu : elle indique clairement qu'il devient urgent de transformer une salle d'ACM du bâtiment Joran en salle de sciences. La demande faite à la Ville de Renens est en voie de réalisation par l'intermédiaire du service bâtiments.

Pour le **secondaire**, le nombre de salles de classe est suffisant jusqu'à la rentrée scolaire 2017-2018. Par contre, dès la rentrée 2018-2019, les prévisions montrent que le nombre de salles de classe nécessaire sera supérieur au nombre de salles de classe disponibles, en raison principalement de la diminution du nombre d'élèves par classe, de la problématique des niveaux 1 et 2 (en français et mathématiques) que prévoit la LEO, ainsi que le nombre d'élèves prévus dans ces derniers (de 18-20 élèves): ces divers éléments justifient l'utilisation de salles de classe de grande surface, les anciennes salles d'options seront par conséquent moins utilisées.

Ainsi, comme mentionné ci-dessus, l'extension de 10-12 salles de classes à Maurabia doit être priorisée, en raison des changements liés à HarmoS d'une part, à la mise en œuvre de la LEO d'autre part, et l'arrivée probable des élèves du secondaire en provenance de la zone Malley, Gare et Gazomètre. Pour le **primaire**, le déficit de salles de classe au Simplon qui avait été signalé en 2008 redevient préoccupant, alors que ce collège avait eu une stabilisation du nombre d'ouvertures de classes ces dernières années. Le maintien des pavillons est par conséquent encore d'actualité, l'étude d'un agrandissement conséquent du bâtiment ayant montré un gain final de seulement deux classes. Une solution pour décharger ce collège devra être trouvée dans le projet d'agrandissement de Verdeaux-Pépinères.

La mise en exploitation du site scolaire du Censuy répond aux besoins scolaires identifiés en 2010 avec l'ouverture de 15 nouvelles salles de classes en 2015 et d'une salle de gymnastique double, ainsi que des infrastructures sportives qui profitent autant aux écoles qu'aux sociétés locales, et une UAPE.

Une unité de six classes à la Croisée, rattachée à l'établissement Renens-Est, permettra l'enclassement des élèves du quartier dès 2017.

Finalement, la conservation du site de Saugiaz est nécessaire dans la perspective d'agrandissement du site Verdeaux-Pépinères.

**Tableau 7 : Synthèse des besoins des établissements scolaires entre 2015 et 2020:**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et au-delà
Nombre d'habitants	20'804	21'069	21'469	21'534	21'599	21'864
Nombre d'élèves	2'398	2'445	2'505	2'541	2'548	2'579
Besoin en salles de classe primaires	15	6	-	-	-	15
Besoin en salles de classe secondaires	-	-		12	-	?
Besoin en salles de gym	2	-	-	-	-	3
Besoin en accueil parascolaire		UAPE / APEMS	UAPE / APEMS	UAPE / APEMS	UAPE / APEMS	UAPE / APEMS

## La planification scolaire traduite en coûts

**Tableau 8 : Synthèse des montants (nouvelles constructions) estimés, inscrits au plan des investissements 2015 - 2019, suivants les besoins dès 2015 (en mio)**

Plan des investissements 2015-2019	2015	2016	2017	2018	2019 et au-delà
Verdeaux-Pépinières			0.6	1.0	28.4
Croisée (6 salles de classes louées)		0.5			
Florissant - collège					3.0
Site du Léman - Module 2	0.5	0.7	3.8	2.0	
Site du Censuy	5.6				
Malley					25.0
<b>Total</b>	<b>6.1 mio</b>	<b>1.2 mio</b>	<b>4.4 mio</b>	<b>3.0 mio</b>	<b>56.4 mio</b>

**Tableau 9 : Synthèse des montants (rénovations), inscrits au plan des investissements 2015 - 2019, estimés suivants les besoins dès 2015 (en mio)**

Plan des investissements 2015-2019	2015	2016	2017	2018	2019 et au-delà
Verdeaux			0.5	2.8	2.8
24-Janvier		0.5			4.0
Florissant - pavillon		1.4			
Site du Léman - salle de gym	0.3	0.5	4.2	3.0	
Corbettes (démolition)			0.1		
<b>Total</b>	<b>0.3 mio</b>	<b>2.4 mio</b>	<b>4.8 mio</b>	<b>5.8 mio</b>	<b>6.8 mio</b>

## 10. Conclusion

Entre 2007 et 2015, la Municipalité s'est particulièrement engagée pour répondre aux besoins en infrastructures scolaires et parascolaires. En effet, près de 85 millions ont été investis pour la rénovation, la construction et l'agrandissement des sites de Florissant, du Léman et du Censuy. Ces différents projets ont pu être phasés et planifiés en fonction des estimations faites lors des rapports de 2008 et 2010. Avec le rapport de planification scolaire actualisé, les investissements répondant aux besoins scolaires et parascolaires pourront être initiés. Des priorités devront néanmoins être faites en fonction de l'ensemble des ressources disponibles et des opportunités.

Les éléments apparaissant dans ce rapport permettent de confirmer les prévisions du rapport de planification scolaire 2010, établissant que les besoins en locaux scolaires sont couverts jusqu'à la rentrée 2017-2018 pour le secondaire et jusqu'à la rentrée 2019-2020 pour le primaire.

Grâce à l'ouverture du nouveau site du Censuy en 2015 et à celle de l'unité de 6 classes à la Croisée en 2017, il est possible de prévoir la réaffectation du pavillon des Corbettes ou la maison du Village à d'autres usages, ainsi que de planifier des rénovations importantes, comme celles prévues à Verdeaux – Pépinières, sans crainte de manquer de locaux scolaires.

Pour le secondaire, la question de l'extension de 10-12 salles de classe à Maurabia devient incontournable, le nombre de salles étant suffisant jusqu'à la rentrée scolaire 2017-2018. Par conséquent la Municipalité propose à court terme de prioriser le projet d'agrandissement de Maurabia, en parallèle à la réfection de la salle de gymnastique, afin de pouvoir répondre aux besoins de l'établissement secondaire idéalement à la rentrée 2018-2019. Par la suite, il faudra envisager des solutions pour absorber les élèves du secondaire existants et les élèves du quartier de Malley. A ce jour, deux pistes peuvent être explorées: celle de deux établissements mixtes se partageant le territoire communal ou celle d'un établissement intercommunal de la « zone Malley », primaire et secondaire. Ces deux options doivent être impérativement réfléchies de concert avec la Direction de l'organisation et de la planification scolaire de la DGEO.

Dès 2019, la Municipalité prévoit la construction à Verdeaux-Pépinières d'un nouveau bâtiment scolaire primaire comprenant non seulement les salles de classe et locaux spéciaux, ainsi que les infrastructures sportives comme une salle de gymnastique double, mais également les infrastructures parascolaires, à savoir un APEMS et/ou un réfectoire.

Pour le primaire toujours, la question du Simplon reste sensible : si ce site a vécu ces 10 dernières années des périodes de plus ou moins grande occupation, le développement du quartier des Entrepôts engendrera sans conteste des besoins supplémentaires au cours de la prochaine décennie.

Une extension du site a été étudiée sans avoir été retenue. En effet, malgré l'avantage de supprimer les pavillons, le gain n'aurait été que de deux salles de classe sur site pour un investissement total de Fr. 5 millions, chargeant au surplus un quartier déjà dense. Une désaffectation des pavillons sera envisagée au moment de la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Verdeaux-Pépinières. Par ailleurs, les 3 salles de classe du Caudray font partie intégrante du site du Simplon et le contrat de bail a été prolongé de manière à pouvoir absorber les élèves dans cette zone de recrutement.

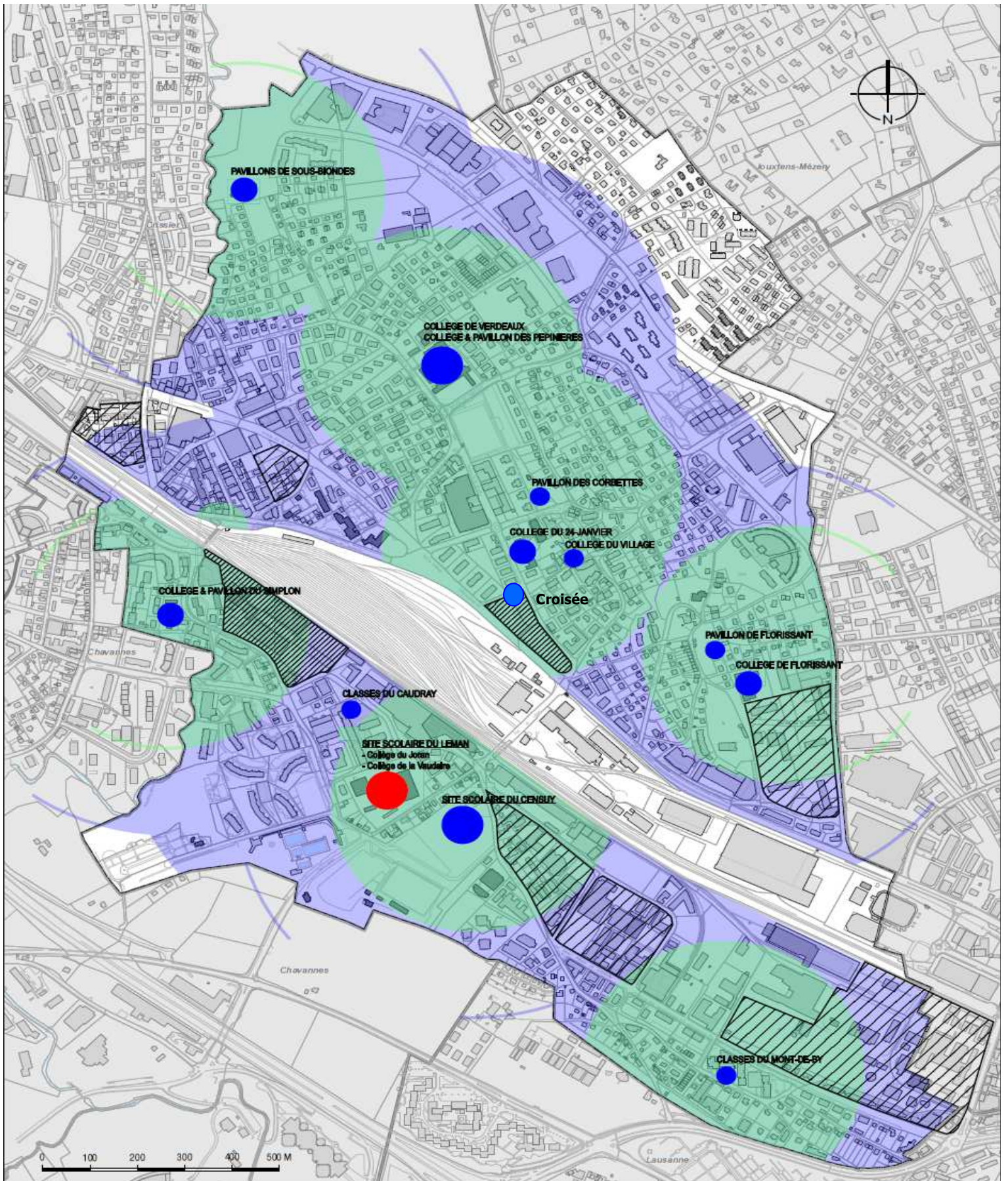
A long terme, soit dès 2021, il est nécessaire de planifier un nouveau site scolaire visant à absorber l'augmentation de la population prévue à Malley, en collaboration avec les villes de Prilly et Lausanne. Ce projet, outre les 15 salles de classe estimées à ce jour, complétées par les locaux spéciaux et une bibliothèque scolaire, devra également pouvoir répondre aux besoins en infrastructures sportives et parascolaires, celles-ci en référence à l'art. 63a de la Constitution vaudoise.

En fonction des projets décrits ci-dessus, l'extension du 24-Janvier ne sera plus d'actualité; elle reste toutefois une option qui ne doit pas être oubliée en tant que potentiel à exploiter le cas échéant.

En ce qui concerne les locaux parascolaires, il est aujourd'hui clairement établi que l'accueil collectif est en pleine évolution, justifiant une planification en phase avec celle de l'école. Dans ces conditions, il est dès lors indispensable d'analyser systématiquement l'opportunité d'intégrer un accueil parascolaire à chaque projet de transformation, d'agrandissement ou de construction d'un bâtiment scolaire. C'est dans ce sens que le présent rapport a été complété, en laissant la porte ouverte à une augmentation constante de places dont il s'agira d'évaluer la pertinence le moment venu. Un rapport de planification pré et parascolaire sera présenté par la Direction de la Sécurité sociale afin de faire un état des lieux de l'offre ainsi que des perspectives en la matière. Les premières incidences de la LAJE pourront être mesurées au moment de son entrée en vigueur.

Une nouvelle révision de la planification scolaire sera faite dans la deuxième moitié de la prochaine législature, soit vers 2019, partant du principe que les projets comme ceux de Malley et des Entrepôts auront avancé. La Municipalité tient à remercier les directions Bâtiments-Environnement, Urbanisme, Sécurité sociale, Finances, Culture-Jeunesse-Sport ainsi que les directions des Etablissements scolaires et leurs Conseils de direction respectifs pour la précieuse collaboration indispensable à dégager une vision claire des enjeux de planification scolaire et parascolaire, non seulement en terme de pertinence mais également en terme de qualité et de coûts.

# Plan des zones de développement potentiel scolaire et parascolaire



## POTENTIEL DE NOUVEAUX LOGEMENTS

- COURT ET MOYEN TERME
- LONG TERME

- AIRE D'INFLUENCE 300 M (1er & 2ème primaires)
- AIRE D'INFLUENCE 500 M (classes primaires)

- CENTRES D'ENSEIGNEMENT primaires / secondaires

---

## Glossaire des abréviations

ACT	activités créatrices sur textile
ACM	activités créatrices manuelles
AMF	accueil en milieu familial
APEMS	accueil pour écoliers en milieu scolaire
AVI	audio-visuel
DGEO	direction générale de l'enseignement obligatoire
HPI	haut potentiel intellectuel
UAPE	unité d'accueil pour écoliers
LAJE	loi sur l'accueil de jour des enfants
LCO	langue et culture d'origine
LEO	loi sur l'enseignement obligatoire
PER	plan d'études romand
PPLS	psychologie, pédagogie et logopédie en milieu scolaire